



**Procès-verbal de l'assemblée générale des parents de l'école secondaire Barthélemy-Joliette tenue le 29 août 2024 à l'agora de l'école à 20 h.**

**Sont présents**

Fanny Mayer, présidente du conseil d'établissement

Robert Jacob jr, directeur

Pierre-Olivier Demers-Giroux, directeur adjoint, adaptation scolaire

Nancy Lachance, directrice adjointe, 2<sup>e</sup> cycle

Guillaume Massé, directeur adjoint, 1<sup>er</sup> cycle

Secrétaire de la séance : Karine Savard, secrétaire d'école

---

**1. Ouverture de l'assemblée et lecture de l'ordre du jour**

La séance est ouverte à 20 h par la direction.

La direction souhaite la bienvenue aux parents présents et présente les membres du personnel.

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour et demande si des ajouts sont souhaités. Aucune demande d'ajout. Il est proposé par Marie-Ève Tétreault et secondé par Fanny Mayer d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**AGPBJ — 240829-001**

**2. Lecture et adoption du procès-verbal du 12 septembre 2023**

La direction fait un résumé du procès-verbal du 12 septembre 2023. Aucune question n'est posée.

Il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Annie Blouin d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2023 tel que présenté.

**AGPBJ — 240829-002**

**3. Mot de la présidente**

La présidente fait un résumé du bilan annuel du conseil d'établissement en énumérant les différents sujets abordés durant l'année scolaire 2023-2024. Elle remercie les membres qui se sont impliqués.

**4. Mot de la direction**

La direction débute en résumant les travaux en cours et ceux à venir, le tout ayant une durée de 5 ans. Actuellement, nous avons 1560 élèves inscrits à notre école de tous les niveaux. Considérant que la capacité maximale d'accueil de l'établissement est atteinte, nous ne sommes pas en mesure d'accepter d'élèves provenant des autres bassins. Les travaux qui seront réalisés permettront d'augmenter le nombre de classes (modulaires) et permettre également une amélioration majeure de certains éléments de la bâtisse (climatisation, réseau filaire, etc.).

La direction en profite pour énumérer les valeurs de l'école : respect, collaboration et engagement. Dès le début de l'année, des cours d'appoint seront offerts aux élèves intéressés et dans le besoin afin de mettre à niveau leurs connaissances. Il est aussi mentionné qu'au courant de l'année scolaire, les élèves font également des pratiques d'exams afin de mieux les préparer aux épreuves ministérielles. Plusieurs services axés vers l'élève sont offerts à l'école afin de favoriser leur réussite. De plus, la direction énumère plusieurs activités organisées par le service des loisirs en parascolaire. Un petit montant sera demandé lors de l'inscription à une activité afin de responsabiliser les élèves car plusieurs s'inscrivent, mais ne se présentent pas.

Aucune question n'est posée.

## **5. Explications du processus d'élection, tenue des élections**

Considérant une démission et que le mandat de certains postes sont échus, quatre (4) postes de membres parents sont disponibles dont trois (3) pour un mandat de 2 ans et un (1) pour un mandat de 1 an. La procédure est résumée aux parents.

Il est proposé par Fanny Mayer et résolu à l'unanimité que Audrey Thibodeau, gestionnaire administrative à Barthélemy-Joliette, assume la responsabilité de présidente d'élection.

### **AGPBJ — 240829 - 003**

Il est proposé par Fanny Mayer et résolu à l'unanimité que Fée Courtemanche et Jade Charest soient nommées scrutatrices pour l'élection.

### **AGPBJ — 240829 - 004**

La présidente d'élection ouvre la période de mise en candidature pour les postes à combler. Elle explique que tout participant qui a droit de vote peut proposer une personne éligible. Toute personne éligible peut se proposer elle-même. Si le nombre de candidature est inférieur ou égal au nombre de poste, les candidats seront élus par acclamation. Si le nombre de candidats est plus grand, un vote sera fait.

Parents posant leurs candidatures à titre de membres du conseil d'établissement :

- Marie-Ève Tétreault
- Ahmed Yahiouche
- Mamadou Siradjo Diallo
- Anicet Hervé Fadia
- Annie Blouin

La présidente demande si tous les candidats sont en accord avec leur mise en candidature. Aucune objection n'est prononcée. Chaque candidat fait une courte présentation sur les motifs qui le pousse à se présenter.

Considérant le nombre de poste à pourvoir et le nombre de candidat postulant, une élection a lieu par vote au moyen de bulletin de vote. Suite aux dépouillements des votes, voici les résultats

- Marie-Ève Tétreault, mandat de 2 ans ;
- Ahmed Yahiouche, mandat de 2 ans ;
- Annie Blouin, mandat de 2 ans ;
- Anicet Hervé Fadia, mandat de 1 an.

Considérant que 2 membres parents substitués sont nécessaires, la direction demande au parent qui n'a pas été élu ainsi qu'aux parents présents, s'il désire être membre substitué. Voici le parent substitué :

- Mamadou Siradjo Diallo

### **AGPBJ — 240829 - 005**

## **6. Intérêt pour la création d'un organisme de participation des parents (OPP)**

La direction explique le mandat de l'organisme et mentionne que l'implication demandée est participative et consultative. Aucun parent ne se manifeste pour la création d'un organisme de participation. La direction mentionne qu'il est possible d'en faire la création durant l'année si un intérêt se manifeste.

## **8.Fin de l'assemblée**

La date de la prochaine séance du conseil d'établissement est fixée au 1er octobre 2024 à 18 h. L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de Fanny Mayer, l'assemblée prend fin à 20 h 44.

**AGPBJ — 240829 - 006**

---

Présidente CÉ

PROJET